

Procès-Verbal

Séance du 19 Janvier 2024

L' an 2024 et le 19 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de VALTOT Éric Maire

Présents : M. VALTOT Éric, Maire, Mmes : BERGER Annie, MOREAU Flavie, RENARD Bérangère, ROUYER Christelle, STABEL Marie-Thérèse, STOUVENEL Céline, THIROLLE Anne-Marie, M. PERNEY Noël

Excusé(s) ayant donné procuration : M. WALTER François à M. VALTOT Éric

Excusé(s) : Mme ROZAN Anne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 15/01/2024

Date d'affichage : 15/01/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERGER Annie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17/11/2023 - 01/2024
DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET FORÊT - 02/2024
AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF (BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES) - 03/2024

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17/11/2023

réf : 01/2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 17/11/2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d' **APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 17/11/2023.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET FORÊT

réf : 02/2024

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du BP 2023 du budget annexe forêt sont insuffisants ; il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Dépenses de fonctionnement :

c/ 611 Contrats de prestat° de services : 7 000 €

c/ 023 Virement à la sect° d'investissement : - 7 000 €

Recette d'investissement :

c/ 021 Virement de la sect° de fonctionnement : - 7 000 €

Dépense d'investissement :

c/ 2117 Bois et forêts : - 7 000 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF (BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES)

réf : 03/2024

Selon l'article L 1612-1 alinéa 3, 4, 5 le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'équipement en section d'investissement, jusqu'à l'adoption des budgets, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets (budget principal et budgets annexes) de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats ou conventions correspondants et donne délégation à ses adjoints en cas d'empêchement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Pédicure - podologue

Une rencontre est prévue avec M FLORY en février.

Calendrier des séances de CM

Les prochaines séances de Conseil Municipal sont prévues aux dates suivantes :

- Janvier : vendredi 19/01/2024
- Février : mardi 20/02/2024
- Mars : vendredi 22/03/2024
- Avril : mardi 23/04/2024
- Mai : vendredi 24/05/2024
- Juin : mardi 18/06/2024
- Juillet : vendredi 12/07/2024

Vœux 2024

Proposition du samedi 27 janvier 2024 à 18h00

Travaux/projets en cours

Un devis a été demandé a plusieurs entreprises pour la remise en état de la toiture de la Maison du 26 Place Général Leclerc.

Premiers constats de l'entreprise HDH : la charpente est irréparable, il faut repartir sur du neuf.

Une commande de grilles est en cours afin de protéger le site pour la somme de 714.78 €.

Festival l'AMI MAI

Vrécourt en partenariat avec la Toupie organise un festival qui a pour but, la mise en valeur du patrimoine de nos villages.

Date prévue de l'événement : le 18 mai 2024

Une réunion est à prévoir avec la Toupie, les Associations, la bibliothèque et les Conseillers Municipaux.

Il est important de savoir à quelle date seront organisés les autres manifestation.

Il a été retenu ce qui suit :

- Fête foraine : le 11 et 12/5
- Marché du terroir le 9/05

Réflexion budgétaire 2024

Une réflexion budgétaire est menée afin de préparer les dépenses d'investissement à prévoir pour 2024.

Radars de comptage

Il est envisagé la pose de radars de comptage, (vitesse et nature des véhicules) afin d'évaluer le niveau de survitesses sur la Commune.

Les radars sont proposés à 300€/semaine avec, à la clé, un rapport détaillé faisant foi pour les services du département si équipements nécessaires.

Accord de principe unanime.

Séance levée à: 22:10

En mairie, le 02/02/2024

Le Maire
Éric VALTOT

Secrétaire de séance
Mme BERGER Annie